

Délibération **2023CS53** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Création d'un emploi non permanent à temps complet pour mener à bien un projet dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux – Animateur Natura 2000 – Technicien espaces naturels (Annexe 7)

L'an deux mille vingt-trois le 19 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 septembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 votants :

- 37 membres titulaires présents,
- 3 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jacques PENSA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Frédéric SACCO, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD

Avait donné pouvoir :

Madame

Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU
Béregère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL
Michèle MALIVEL à Monsieur Pierre EVEN
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Viviane DARGERIE à Madame Charlotte CARBONNEL
Claire ARAGONES à Madame Cathy SERRA
Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [@](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

Monsieur

Michel BESTAGNO à Monsieur Alain FERETTI
Patrick MERLE à Madame Monique PAQUIN
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Michel NOUVEAU
Kevin ROLANDO à Monsieur Marc BOTTERO
Patrice VARAIRE à Monsieur Mickaël CAVALIER
Sergio ILOVAISKY-CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Richard ROUZET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Roland GIRAUD à Madame Valérie PEISSON
Christian CHIAPELLA à Monsieur Frédéric SACCO
Jean-François LOVIOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean-Pierre RICHARD

Etaient excusés :

Madame

Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie BARDISA, Amélie JEAN

Monsieur

Sébastien TROUSSE, Grigori GERMAIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Michel GASQUET, Jean-Pierre SERRUS

Etaient absents :

Madame Solange FOUVET, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES,

Monsieur Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Marc BRABANT, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Pierre POURCIN, Pierre FISCHER, Nicolas HUMBERT, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Valérie DELPECH

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Sylvia STEINLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et plus particulièrement les articles L 332-1 et L 332-24 ;

Vu le décret 88-145 modifié ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Vu le projet de charte 2040 ;

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour mener à bien les opérations suivantes :

Animer le site Natura 2000 FR9301537 Montagne de Lure : 40%

Les objectifs prioritaires du site Natura 2000 visent à conserver les espèces et les habitats, conjointement aux activités socio-économiques en place :

- Réhabilitation, entretien et préservation des espaces ouverts ;
- Préservation des hêtraies et des vieilles forêts ;
- Préservation des plans d'eau et des végétations associées ;

- Maintien des espèces d'intérêt communautaire en bon état de conservation, notamment la Vipère d'Orsini ;
- Les activités du poste sont définies selon la convention d'animation signée entre le Parc du Luberon et la Région, et selon les priorités du programme d'action validé en début de chaque période d'animation :
- Diffusion, concertation, communication, sensibilisation, valorisation ;
- Assurer le « porter à connaissance » des objectifs et mesures du DOCOB, organiser la concertation avec les acteurs locaux via la mise en place de réunions de diverses nature (comité de pilotage avec présentation du rapport annuel, réunions de travail...) ;
- Assurer de façon permanente la communication autour du site : accueil, animation, information, sensibilisation et éducation du public, mobilisation et responsabilisation des acteurs ;
- Être acteur du réseau régional (échanges, mutualisation, mise en place d'actions transversales) Favoriser le lien avec d'autres réseaux et programmes, y compris au sein du Parc naturel régional ;

Veille et conseil « Évaluation des incidences » :

- Favoriser la prise en compte des habitats et des espèces du site lors de travaux ou de projet d'aménagement et en particulier favoriser la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences défini par l'article L 414-4 du code de l'environnement ;

Gestion et contractualisation :

- Inciter à la réalisation ou l'adaptation des plans de gestion notamment en forêt afin qu'ils prennent en compte les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- Faciliter la procédure d'engagement, via les outils réglementaires prévus : Mesures Agro-environnementales, Contrats Natura 2000, Chartes, Conventions ;
- Réaliser, une fois les engagements signés, le suivi et l'évaluation des opérations (soutien aux bénéficiaires, veille à la bonne mise en œuvre des actions du contrat et au respect de leur cahier des charges...);

Suivi, bilan et évaluation :

- Assurer, d'une façon générale, le suivi des actions du document d'objectifs et la réalisation du suivi scientifique et écologique du site ;
- Assurer le suivi administratif et financier ;
- Assurer le suivi écologique et scientifique du site en fonction des moyens disponibles ;

Considérant le besoin de création d'un emploi non permanent dont les caractéristiques sont les suivantes : Participer aux programmes de conservation et de suivi dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 ZPS FR9310075 Massif du Petit Luberon 60 % :

- Assurer l'approvisionnement et l'entretien des placettes de nourrissage et autres actions relatives au programme de conservation du Vautour percnoptère ;
- Contribuer à la mise en œuvre sur le terrain des protocoles de suivi des rapaces et passereaux : observation de la nidification, points d'écoute, pose et analyse des pièges photos ;

Réaliser des opérations de gestion écologique, d'entretien ou d'aménagement :

- Réaliser des travaux facilitant l'accueil de la biodiversité dans les bâtiments (gîtes et nichoirs) ;
- Réaliser des travaux d'entretien écologique de sites naturels ;

Missions complémentaires :

- Informer le public sur les actions réalisées ;
- Effectuer une veille écologique sur les sites afin de mesurer notamment l'impact de la fréquentation ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

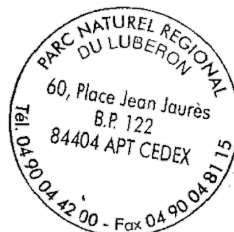
- **CREER** un emploi non permanent dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Intitulé du poste : ANIMATEUR N2000 -TECHNICIEN ESPACES NATUREL ;
 - Type de contrat : : contrat de projet (article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique) pour mener à bien les opérations animation du site Natura 2000 Montagne de Lure (3ans) et participer aux programmes de conservation et de suivi dans le cadre de l'animation du site Natura Massif du Petit Luberon (3ans) ;
 - Filière : technique ;
 - Catégorie hiérarchique : B ;
 - Cadre d'emploi : Technicien territorial ;
 - Grade : technicien -technicien principal ;
 - Durée : l'emploi est créé pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 et pourra être maintenu, (si renouvellement du financement) jusqu'à 3 années supplémentaires, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique ;
 - Rémunération : elle est fixée selon les modalités de l'article L 713-1 du Code Général de la Fonction Publique, à savoir selon les fonctions exercées, la qualification requise pour leur exercice et de l'expérience de l'agent :
 - sur la partie indiciaire : selon la grille indiciaire en vigueur du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou techniciens principaux de deuxième classe en fonction de l'expérience ;
 - sur le régime indemnitaire : selon le régime indemnitaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ou techniciens principaux de deuxième classe et selon l'expérience et selon la grille en place au Parc naturel régional du Luberon.
 - Cycle de travail : temps complet selon protocole temps de travail en vigueur au Parc naturel régional du Luberon (délibération 2022CS02) ;
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.

La Présidente




Dominique SANTONI

Pièce jointe : Annexe